



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20230417-2023\_31-DE  
Reçu le 17/04/2023

**EXTRAIT  
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2023**

**Le vendredi 14 avril 2023 à 18h00,**

**Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 7 avril 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.**

**Etaient présents :**

Jean-Pierre VASSALLO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO - Françoise VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO –Laetitia DUCHET

**Pouvoirs :** Pierre Dominique DALMASSO à Myriam PASTORELLI - Maryse CASTELLANI à Cyril LEJA - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN - Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI – Elise FERRARI à Laetitia DUCHET -

**Absents excusés :** Florent REYNAUD – Cédric BERGALLO

| <b>Membres du conseil municipal</b> |                 |                     |                |
|-------------------------------------|-----------------|---------------------|----------------|
| <b>En exercice</b>                  | <b>Présents</b> | <b>Procurations</b> | <b>Absents</b> |
| <b>19</b>                           | <b>12</b>       | <b>5</b>            | <b>2</b>       |

**M. Olivier GIACOMETTI a été désigné secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2023\_31**

**Objet : 06 – 7.1.2. –CAISSE DES ECOLES – COMPTE DE GESTION 2022**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

**Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention : Laetitia DUCHET) :**

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
  - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, pour le budget de la caisse des écoles, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme*

*Le Maire  
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:  
Et de la réception en Préfecture le :